



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 13 FÉVRIER 2025 À 19:15

Salle Du Conseil Municipal

(Exécution de l'Art. L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

La séance a été filmée et retransmise en vidéo et en direct

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le treize février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Aurélie GROS, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs, Aurélie GROS, Marc GUERTON, Richard LAVAUD, Arlette TRAMBLAY, Baptiste OLLIVON, Brigitte ROUSSEAU, Claude MARTINEZ, Christiane JEAUD, Pierre MULAS, Olivier VERMESSE, Béatrice CANU, Laurent TABARD, Martine SCHARRE, Sylvain BEGUE, Yannick VILLARDIER, Sabrina SUBILE, Jacques BEAUDET, Grégory BLANCHETOT et Christine BARATAUD.

Étaient absents et représentés :

- Sandra BELIBI MBASSI pouvoir à Brigitte ROUSSEAU,
- Thomas FREJAC pouvoir à Arlette TRAMBLAY
- Aurélie DESPIERRE pouvoir à Marc GUERTON,
- Pascal ETHEVE pouvoir à Richard LAVAUD,
- Johan HOTTINGER pouvoir à Aurélie GROS.

Étaient absents :

- Madame Marianne SEBAS
- Madame Céline GUILLEMOT
- Monsieur Choukri TRABELSI

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Baptiste OLLIVON

Le quorum étant atteint, Madame la Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 15.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 07 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité PREND ACTE des décisions prises par Madame la Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n° 2025-018
1. Don à l'AFM Téléthon

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les journées de mobilisation organisées les 29 et 30 novembre 2024 par l'AFM TELETHON, afin de collecter des dons au profit de cette association en vue de faire avancer la recherche médicale et aider les malades,

CONSIDÉRANT que la mobilisation par le biais des animations organisées dans la Commune, des associations, des commerçants et des bénévoles, a permis de récolter la somme de 2 333,50 €,

VU le souhait de la Municipalité de participer à cet effort collectif, par un don de 700 €, ce qui porterait le don total à 3 033,50 €,

VU l'avis favorable de la commission « finances » en date du 04 février 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le versement d'une subvention par la commune pour l'année 2024 à hauteur de 700 €, au bénéfice de l'AFM Téléthon,

MANDATE Madame la Maire pour la réalisation de cette opération,

DIT que ce montant sera prévu au budget 2025,

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la Maire : Je rajouterai à ce sujet que l'AFM Téléthon, c'est toute l'année, c'est une association exceptionnelle qui sauve des vies, qui trouve des traitements pour des maladies très rares mais qui en fin de compte permettent aussi d'être adaptés au grand public sur certaines maladies que chacun d'entre nous a pu rencontrer dans sa vie, donc c'est une très belle association, on en est très fiers. Et moi je suis particulièrement fière que nos associations se soient autant mobilisées, c'est du temps, c'est des bénévoles et j'aimerais vraiment qu'on les applaudisse parce qu'on compte sur eux pour continuer et c'est important de soutenir ces très belles associations. Donc vous pouvez les applaudir.

Délibération n° 2025-019
2. Rapport d'activité SIARCE 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-39,

VU le rapport d'activités 2023 du SIARCE,

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités du SIARCE doit être adressé chaque année à toutes les communes membres afin d'approuver l'ensemble des actions et des missions réalisées,

CONSIDÉRANT que le SIARCE est un syndicat mixte qui met en œuvre des compétences multiples à travers son territoire pour veiller à la bonne qualité des eaux. Il engage des actions en faveur de l'environnement, tout en exerçant des compétences multiples concernant :

- Les cours d'eaux non domaniaux,
- Les berges de Seine,
- Les réseaux d'assainissement,
- Le développement durable (verger pédagogique),
- L'insertion des jeunes (chantier citoyen).

CONSIDÉRANT que le SIARCE regroupe 83 Communes sur 3 départements et 9 EPCI,

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activité est disponible en Mairie (consultable au Secrétariat Général),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2023 du SIARCE,

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025-020

3. Mise en place du principe de gestion des investissements en Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) à partir du budget 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la procédure d'AP/CP facilite les arbitrages,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la mise en œuvre des AP/CP qui favorisent une gestion pluriannuelle des investissements,

CONSIDÉRANT que les AP/CP peuvent être révisées,

VU l'avis favorable de la commission « finances » en date du 04 Février 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le principe de gestion des investissements en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) à partir du budget 2025 pour certaines opérations d'investissements et notamment les plus significatives.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne.

Madame la Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur VILLARDIER : Bonsoir, j'aurais une question et une remarque.

La première question est quels investissements concrets seront concernés par ce système d'autorisation de programme et crédits de paiement ?

Le deuxième point est par rapport à la délibération, il y a une petite coquille. Il est mentionné « considérant l'intérêt de la mise en œuvre des AP/CP qui favorisent une gestion annuelle ».

Et en fait, c'est une gestion pluriannuelle puisque le propre même de ça, c'est le pluriannuel.

Madame la Maire : Monsieur GUERTON ?

Monsieur GUERTON : Les autorisations de programme sont faites pour les programmes qui vont être prévus en 2025, donc aujourd'hui, le rapport d'orientation budgétaire vous donne des orientations.

Je vais vous lire le rapport mais je ne vais pas vous préciser tous les programmes, enfin vous allez voir les orientations que l'on prend.

Madame la Maire : En considérant bien entendu que sur des gros projets d'investissement, on se doute bien qu'ils ne sont pas forcément établis en un an, mais qu'ils sont justement pluriannuels et effectivement sur la coquille, nous sommes d'accord et nous corrigeons. C'est important, du moins la précision.

Je vais donc passer au vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025-021

4. Demande de fonds de concours en investissement à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart pour la période 2024-2026

VU la délibération n°DEL-2022/109 du 07 avril 2022 du conseil communautaire portant sur le dispositif de fonds de concours en investissement.

VU la délibération n°2023-54 du 6 avril 2023 du conseil municipal du Coudray-Montceaux arrêtant la répartition des crédits du fond de concours alloués à la période 2021-2023, soit 416 556 €.

VU l'avis favorable de la commission « finances » en date du 04 février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame la Maire à demander un fonds de concours à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart à hauteur de 416 556 € pour la période 2024-2026 :

OPÉRATIONS À FINANCER	COÛT DES TRAVAUX	FONDS DE CONCOURS 2024-2026	RESTE À CHARGE
Création du poste de PM	1 300 000 €	208 278 €	1 091 722 €
Création des aménagements du Parc des Loisirs et des Sports	840 000 €	208 278 €	631 722 €
Total	2 140 000 €	416 556 €	1 723 444 €

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne.

Madame la Maire : Y a-t-il des questions ? Monsieur VILLARDIER ?

Monsieur VILLARDIER : Merci. Une première question alors peut-être qui est en rapport avec le DOB, mais je la pose quand même, mais si vous ne voulez pas y répondre, ça ne me pose pas de souci.

- La première c'était par rapport à ces projets, quelle part la commune devra-t-elle financer elle-même ?
- La deuxième question, c'est quel est le calendrier de mise en œuvre de ces investissements ?
- Et enfin la troisième, quels sont les critères retenus par la Communauté d'agglomération pour l'octroi de ces fonds ?

Madame la Maire : Alors pour la question, je vais y répondre Marc.

Mais vous avez quand même un tableau avec le coût des travaux.

Le fonds de concours vous donne déjà une indication de la part de la commune, il suffit de faire une soustraction et évidemment on attend des subventions complémentaires, donc la part exacte de la commune, selon les notifications de subventions variera. Évidemment, la mairie cherche toutes les subventions qui pourraient convenir à tous ces projets, donc tant qu'elles ne sont pas notifiées, nous ne les annonçons pas.

Cela étant, voilà, on fait la soustraction : Coût des travaux - fonds de concours et vous avez votre réponse, c'est dans la notice explicative.

Je vais donc procéder au vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025-022
5. Débat d'Orientation Budgétaire 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2312-1 prévoyant la tenue, obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif,

VU l'article 107 de la loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015 qui étoffe les dispositions relatives au D.O.B. des communes de plus de 3 500 habitants,

VU le III de l'article 106 de la loi NOTRe 2015-991 du 7 août 2015,

VU l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le D.O.B. (Débat d'Orientation Budgétaire) représente une étape importante, et la première, de la procédure budgétaire des collectivités locales.

CONSIDÉRANT que désormais le D.O.B. doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire qui sera porté à la connaissance des élus dans les dix semaines précédant le vote du budget.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de la Commune sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2025 présenté en annexe.

VU l'avis favorable de la commission « finances » en date du 04 février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 de la Commune sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2025 présenté en annexe.

DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne.

Madame la Maire : Merci beaucoup Monsieur GUERTON.

Alors je vais ouvrir une première série de remarque ou de questions. Qui souhaite intervenir, que je prenne la liste ?

Monsieur OLLIVON... Monsieur MARTINEZ... Monsieur VILLARDIER... Monsieur VERMESSE. Merci beaucoup et je donne donc la parole à Monsieur OLLIVON.

Monsieur OLLIVON : Oui très rapidement. Donc à la lecture de ces orientations budgétaires, je me réjouis de ce qui est annoncé, notamment au niveau de la valorisation de l'environnement avec les projets du parc de la Belle Gabrielle, du Parc des Loisirs et des Sports et plus largement de la valorisation du cadre de vie. Autre sujet qui me concerne, c'est l'amélioration des déplacements en mobilité douce au sein de notre commune, par les aménagements sécurisés sur les différentes voies et bien entendu le maintien de la citoyenneté par nos concertations, ce lien que vous connaissez est important pour nous, avec les coudraysiens.

Madame la Maire : Merci beaucoup. Monsieur MARTINEZ ...

Monsieur MARTINEZ : Oui. En ce qui me concerne, c'est le poste de Police. Un grand merci à la municipalité pour la future construction du poste de Police. C'est un projet qui va aboutir grâce à cette orientation budgétaire, nos fonctionnaires auront un poste moderne, ce poste qui verra le jour sur la dalle du centre culturel, avec une augmentation des effectifs et qui sera plus adapté à leur travail et qui verra un accueil plus adapté aux habitants de la Commune et qui verra également un rapprochement plus important avec la population, priorité de la Commune, avec un poste au sein même du centre-ville, plus de sécurité et qui sera pratiquement dans le centre commercial.

Si vous me le permettez Madame la Maire, il me tarde de voir la pose de cette première pierre. Merci.

Madame la Maire : Monsieur MARTINEZ pour vous répondre, prenez une pierre et on y va ce soir. Merci beaucoup et c'est grâce aussi à tout le travail effectué, parce que c'est votre délégation donc bravo à vous et on fêtera ça, une fois qu'il sera sorti de terre.

Monsieur VILLARDIER ...

Monsieur VILLARDIER : Je crois que Olivier avait ...

Madame la Maire : Vous avez levé la main avant.

Monsieur VILLARDIER : Ah bon ? Merci. Quelles sont les priorités budgétaires de la Municipalité, pour 2025 ?

Madame la Maire : Monsieur VERMESSE ... Parce que je réponds à la fin de toutes les questions.

Monsieur VERMESSE : Je voudrais juste rajouter qu'on aurait peut-être pu parler un peu plus de l'augmentation des subventions. On peut tenir ce projet d'investissement, notamment grâce aux recherches de subventions que l'on peut avoir, que ce soit au niveau de la Région, du Département, de la DRAC, de GPS et on l'a vu avec la délibération d'avant, où l'on va encore chercher de l'argent là où on peut, pour pouvoir mener à bien tous nos projets. Je pense que c'est intéressant de le rappeler.

Madame la Maire : Merci beaucoup. Et pour répondre à la question, donc quand on lit le rapport d'Orientation Budgétaire, si on lit tout le rapport évidemment, il y a un grand nombre d'investissements qui sont écrits, même si tout n'a pas été lu ce soir, notamment le poste de Police Municipale, le parc des Sports et des Loisirs, le Parc de la Belle Gabrielle, on peut tout citer, également la question de la sécurité routière, mais avant tout c'est une non-augmentation des impôts, c'est une stabilité financière, une gestion rigoureuse et surtout plus de services publics et un meilleur service public pour nos habitants coudraysiennes et coudraysiens, voilà les orientations de ce rapport d'orientation budgétaire.

Alors comme c'est un débat, je réouvre une autre série de questions. Est-ce qu'il y a d'autres prises de paroles ou nous prenons acte ?

Et bien nous allons prendre acte de ce rapport d'orientation budgétaire, je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Alors effectivement, l'ordre du jour est atteint. Mais j'aimerais quand même moi aussi faire une remarque maintenant que le rapport d'orientation budgétaire est terminé et qui concerne l'ensemble des coudraysiens et coudraysiennes qui nous écoutent ce soir.

Il circule sur internet, un document, une publication, on appellera ça comme on veut, faux concernant les charges de personnel.

Alors soit il s'agit d'une personne malveillante qui publie, soit il s'agit d'une forme, je dirais, d'intelligence artificielle spéciale, qui est moins compétente que les fonctionnaires sérieux qui travaillent au Coudray-Montceaux ?

Donc tout d'abord, j'aimerais remettre l'Église au centre du village.

Je voudrais vous parler de l'évolution des effectifs, c'est important l'évolution des effectifs.

En 2019, sous l'ère François Gros, nous avons des services permanents, avec les services techniques et administratifs.

En 2024, il n'y a pas eu de changement, ni augmentation de périmètre, nous avons toujours ces services permanents, donc 66 postes en 2019, et toujours ces 66 postes, en 2024.

Mais à cela, il faut rajouter quelques choix politiques et quelques choses imposées.

Alors la première chose, c'est la création et le renforcement de certains services.

Effectivement, par choix politique, nous avons créé un service Jeunesse pour nos jeunes, donc nous avons recruté, en plus des 66 postes, 3 postes supplémentaires pour le service Jeunesse, ce sont donc des créations de postes.

Ensuite, il a été décidé pour la tranquillité publique, pour la tranquillité des Coudraysiens, d'augmenter les effectifs de la police municipale donc nous avons décidé dans ces près de 6 ans, de recruter 2 agents de police municipale supplémentaires. Donc là je suis à 5.

Ensuite, il y a eu un transfert, vous savez, un transfert de GPS du Gymnase David Douillet, vers la commune.

Et quand on transfère un équipement, les agents viennent pour le gérer, donc 3 postes ont été créés et récupérés par la ville, mais nous sommes remboursés dans le cadre de CLECT, alors pas sur les mêmes lignes mais c'est remboursé, compensé du moins.

Et ensuite, on a eu une internalisation puisqu'on a décidé de recruter 4 agents d'entretien qui auparavant étaient dans un marché public, avec des commandes vis-à-vis d'une entreprise pour faire le nettoyage, notamment dans notre groupe scolaire, donc ça c'est 4 agents.

Donc là 3+4, je crois que ça fait 7.

Donc maintenant, si je fais 66 +5 +7, on est donc à 78 postes, versus 66 postes.

Jusque-là tout le monde suit parce qu'apparemment ça a l'air très compliqué à comprendre, mais je pense que l'on va y arriver. Là je parle bien en nombre de postes et n'ont pas d'équivalents temps plein, mais bon, ne rentrons pas dans les détails.

Les évolutions des charges du personnel, alors là il va falloir suivre parce que là c'est carrément le cours de mathématiques. En 2019, nous avons donc 2,5 millions d'euros dépensés en fonctionnement par la commune pour les 66 postes. Donc ça c'est la charge de personnel, 66 postes en 2019, 2,5 millions.

Maintenant, on est en 2024, je vais prendre ces 66 postes, on va faire le même raisonnement, 66 postes et à ça, je vais rajouter la hausse du point d'indice qui est décidé par l'État, donc ce sont des décisions de l'État et je vais rajouter le glissement « vieillesse technicité », qui concerne nos agents. Et donc là c'est 66 postes, il y a une hausse pour le coût de 28% qui n'est pas décidé par la commune du Coudray-Montceaux mais qui se fait automatiquement par l'État, qui décide de créer cette augmentation que nous ne maîtrisons pas. Donc ça rapporte pour ces 66 postes en 2024, le budget à 3,2 millions, jusque-là on est d'accord, donc 2 millions 5 en 2019, hausse de l'État, 3,2 millions.

Et maintenant, je vais vous rajouter la création et le renforcement des services dont je vous ai parlé avant, donc les 3 agents « jeunesse », les 2 agents de police municipale. Ensuite je vous rajoute le transfert du gymnase, les 3 gardiens (ex GPS) et ensuite l'internalisation du service ménage qui était déjà payé avant mais sur une autre ligne donc les 4 agents d'entretien donc les « ex-marchés publics » et à ça dans le « 012 » comme nous avons décidé et très collectivement, pour ceux qui étaient là, d'avoir une politique sociale pour nos agents plutôt sympathique parce qu'il faut aider aussi nos agents, on n'est pas un bon patron si on n'aide pas nos agents.

Nous avons rajouté la mutuelle des agents, nous avons rajouté le CNAS, nous avons rajouté de la formation, parce qu'il faut que les agents s'épanouissent et aussi qu'ils se forment pour pouvoir évoluer et nous avons rajouté le Compte Epargne Temps, donc nous arrivons à un budget total, en rajoutant tout ça, à 3 800 000 euros, donc 2019, 2 500 000, 2024 : 3 800 000, ça c'est l'explication.

Après ce que je trouve dommageable, c'est qu'il y a une forme de manipulation entre le Compte Administratif et Budget prévisionnel, le compte administratif étant le réalisé et le budget prévisionnel étant un budget qui n'est pas forcément consommé.

Et il y a aussi une forme de manipulation, entre ce que l'on appelle « les agents présents » (les ETP, les équivalents temps plein, tout ce que vous voulez, il y a plein de terme et le tableau des effectifs, tableau des effectifs qui je le rappelle est un tableau qui n'est pas budgété, est un tableau avec des postes ouverts, qui nous permet en cas de changement de poste, en cas d'évolution, en cas de réussite de concours, en cas de recrutement, d'avoir une possibilité de ne pas convoquer un conseil municipal pour pouvoir embaucher

quelqu'un ou remplacer quelqu'un. Mais quand on joue sur les deux, c'est-à-dire que l'on prend d'un côté les agents présents et de l'autre que l'on prend la liste du tableau des effectifs, on est un fieffé menteur.

Alors pour conclure, je préfère sincèrement que ce soir la vérité soit rétablie, en près de 6 ans, c'est donc 5 postes de créer : 2 postes de Police Municipale et 3 du service « Jeunesse », le reste c'est en fin de compte du transfert qui est compensé, qui était sur d'autres lignes.

La masse salariale a augmenté de 28 % dû à l'état et au gouvernement et non pas aux décisions municipales et non du chiffre annoncé résultant de la confusion comme je le disais il y a 5 minutes, du CA et du BP.

Et enfin, je dirai qu'il est heureux que les Coudraysiens n'aient jamais donné de responsabilités à ce genre d'incompétents, honte à ceux qui prennent les administrés pour des idiots et surtout utilisent la délation parce qu'il n'y a pas d'autre mots, c'est de la délation vis-à-vis d'une administration qui est sérieuse et qui fait bien son travail. Un mensonge même répété n'a jamais fait une vérité.

Voilà, je voulais que les choses soient dites devant les Coudraysiens et vous faire l'explication parce que je sais combien c'est fortement désagréable d'avoir des incompetents, des gens qui utilisent la désinformation et les fake news, je pense que la situation internationale, pourrait s'éviter ce genre de personnes malhonnêtes.

Voilà, donc bonne soirée à tous.

Je clôture la séance à 20 heures 10.

Jacques BEAUDET : C'est dans les questions diverses

Madame la Maire : Jacques, vas-y

Jacques BEAUDET : Si tu permets, j'avais une question à poser notamment sur l'ancien bâtiment de l'agglo, qui est actuellement pillé dans un état lamentable. Quel est le devenir de ce bâtiment ? Qu'est-ce que l'on va faire à la place de ça ? On n'a pas trop d'informations, là-dessus.

Madame la Maire : On l'avait évoqué, lors d'un précédent conseil municipal. Le bâtiment de l'agglo appartient à l'état. La commune a engagé une procédure contre l'état car l'état souhaitait y faire un bâtiment « logistique camions ». Je pense qu'en entrée de ville, on a vu mieux. Actuellement, c'est en statu quo et il y a des négociations engagées avec l'état pour que l'on arrive à un projet, mais dans le PLU qui a été arrêté au dernier conseil municipal, nous avons bloqué la possibilité de tout, donc il faudra que le projet nous plaise pour que l'on puisse réengager une modification.

Jacques BEAUDET : Oui parce que là, on est en plein sur la commune du Coudray-Montceaux, y compris les appareils pour le câble qui sont dans la surface du terrain.

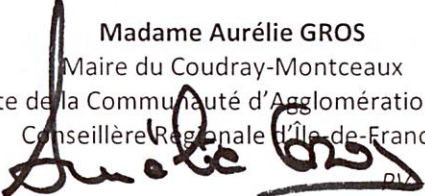
Et il y a une deuxième question que je voulais te poser aussi, c'était les Data Centre, donc c'est un projet qui fonctionne ou pas ?

Madame la Maire : Tout à fait. C'est en cours d'instruction. L'instruction du premier Data Center a été faite.

Jacques BEAUDET : Le premier sera sur la commune ou pas ?

Madame la Maire : A 90%. Mais je te propose de se faire une petite réunion et évidemment que l'on avertira le conseil municipal de l'avancée des gros dossiers comme celui-là puisque ça impacte forcément tout le monde et qu'il faut être au courant de ce qu'il se passe.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ont été votées et Madame la Maire annonce la fin de séance à 20h13.


Madame Aurélie GROS
Maire du Coudray-Montceaux
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
Conseillère Régionale Île-de-France



Conseil Municipal du 13/02/2025 / 8